



Le Puy, le 6 janvier 2011

CTPL du 17 décembre 2010 : L'Harmonisation des Règles de Vie à la sauce AGORA

Ce CTPL faisait suite au CTPL du 1^{er} décembre, pour donner son avis sur les choix retenus par les personnels de l'ex- Trésor Public en matière d'ARTT et de plages fixes et variables dans le cadre de l'harmonisation des règles de vie de l'ensemble des filières de la DGFIP à compter du 1^{er} janvier 2011.

Avant de rentrer dans le vif des débats, les représentants des personnels ont mis en garde une ultime fois la direction sur l'état de délabrement dans lequel sont plongés les services, qui est le résultat de la fusion-liquidation DGI- DGCP, des suppressions d'emplois afférentes et de la généralisation de ce monstre chronophage qu'est HELIOS, lourd et lent et, de plus, inadapté aux besoins des ordonnateurs.

Les représentants du personnel ont fait état de la masse de bordereaux de mandats et de titres empilés dans la "bannette" des trésoreries, que, malgré leur travail incessant, les collègues ne parviennent pas à résorber. Ils ont insisté sur le fait que les collègues, partout, ont achevé l'année 2010, harassés et découragés par l'absence de considération dont ils semblent faire l'objet de la part de la direction. Ils ont notamment rappelé que, de surcroît, le déploiement accéléré d'AGORA ce mois de décembre détournait les personnels, et notamment les cadres, de leurs tâches habituelles.

Les représentants du personnel ont demandé, une dernière fois, que la direction n'en rajoute pas et cesse en cette fin d'exercice, ses relances sur quelque sujet que ce soit, contrôle interne chez les régisseurs, mise en place du CHD, etc., pour laisser les personnels tenter de remplir leurs missions auprès des ordonnateurs et des usagers : assurer l'exécution des dépenses et des recettes des collectivités.

Les représentants du personnel ont enfin rappelé que ni le personnel de la filière gestion publique, ni le syndicat FO-DGFIP n'ont été demandeurs d'une quelconque modification des protocoles ARTT ou des plages fixes et variables. Ils estiment que le passage en force auquel se livre la DGFIP

est éclairant sur la conception qui préside en haut lieu sur l'« harmonisation » des règles de vie.

1- Résultats des Votes émis par les personnels

Les résultats soulignent la très grande stabilité du choix des collègues : mis à part deux trésoreries qui ont opté pour un module différent, les votes ont traduit la volonté de conserver, en les adaptant, les protocoles ARTT existants.

Ainsi 5 trésoreries ont conservé leur module sur 4,5 jours: Le Monastier, Le Puy St Jean, Pradelles, et Vorey (à la majorité absolue), Brioude (6 agents sur 9).

Seules Craponne (formule de 5 jours) et St Julien- Chapeuil (formule de 4,5 jours) ont modifié leur choix initial.

A/ Choix des plages horaires

Postes

comptables non

centralisateurs :

Poste	nombre d'agents appelés à voter	nombre votants	1	2	3	4	Proposition retenue
Auzon	3	3		3			2
Bas	4	4			4		3
Brioude	9	9			9		3
Cayres	1	1	1				1
Craponne	5	5			5		3
Fay	1	1	1				1
Langeac	5	5			5		3
Le Monastier	2	2			2		3
Monistrol	7	7	1		6		3
Montfaucon	2	2	2				1
Paulhaguet	2	2	2				1
Pradelles	2	2			2		3
Le Puy Saint Jean	6	6			6		3
Le Puy ville	26	25	10		15		3
Saint Didier	5	5	1		3	1	3
Saint Julien	2	2			2		3
Saint Paulien	3	3	3				1
Saugues	2	2			2		3
Tence	2	2	2				1
Vorey	3	3	3				1
Yssingeaux	3	3	3				1
Paierie	8	8	3		5		3
Total :	103	102	32	3	66	1	

Choix 1 :
8
Choix 2 : 1
Choix 3 : 13

Trésorerie
Générale :

Service	nombre d'agents appelés à voter	nombre votants	1	2	3	4	Proposition retenue
Domaines	2	2	2				
Contrôle Interne	1	1			1		
Recouvrement	4	4	3		1		
BI	5	5	4		1		
Rh	3	3	3				
Seef	1	1	1				
Cepl	4	4			4		
Compta-Dépense	8	8	7		1		
Sfdl	3	3			3		
Dsf	4	4			4		
Total :	35	35	20		15		1

B/ Choix Individuel d'ARTT

Formules sur 5
jours :

		Nombre d'agents
Module 1	36H12	1
Module 2	37H30	14
Module 5	38H00	50
Module 4	38H30	46

Total :		111
----------------	--	------------

Formules sur 4,5
jours :

Module 6	36H00	5
Module 7	37H00	19

Total :		24
----------------	--	-----------

Les représentants du personnel Force Ouvrière ont bien évidemment émis un vote favorable sur les demandes des collègues, après avoir obtenu que la rédaction de l'article 6 du règlement intérieur soit conforme à celle de la circulaire DGFIP du 10 décembre 2010 pour les agents à temps partiel dont la quotité de temps de travail est de 50 ou 60% : pour eux aussi, **la possibilité de récupération est également fixée à une journée par mois.**

A la demande de la parité syndicale, la direction précise que le droit à congés de 32 jours par an figurant à l'article 1 n'inclut pas les 2 jours supplémentaires éventuels pour étalement ni le jour exceptionnel accordé en substitution des journées comptables.

Les représentants du personnel n'ont pas moins émis de grandes réserves sur la généralisation du logiciel AGORA dont la lourdeur n'est pas adaptée aux petites structures, **ce qui générera un grand nombre d'anomalies à gérer**, aggravera la charge de travail des chefs de poste et à terme, provoquera des tensions.

En réponse, la direction a tenu à préciser qu'Agora n'est qu'un outil de gestion et qu'il ne modifie en rien les droits des agents de disposer et de suivre leurs divers congés, comme ils le faisaient sur les fiches papiers ; concernant les congés pris in extremis, le logiciel permet les corrections des anomalies par l'encadrement.

2- Les Ponts Naturels

Les représentants du personnel se sont prononcés favorablement pour les 3 ponts naturels demandés par les personnels :

- le vendredi 3 juin 2011,
- le vendredi 15 juillet 2011,
- le lundi 31 octobre 2011.

3- Les Suppressions d'Emplois 2011

A notre demande, la direction nous a indiqué, sans préciser les postes ou services concernés, le « fléchage » des suppressions d'emplois qu'elle doit réaliser :

Emplois supprimés	Emplois créés	Solde
7 C	2 B	- 5 C
1 B	A	
1 A		- 1 B

Enfin, selon la direction, le budget 2011 subit une baisse de **4,6%** sur 2010.

Les représentants du personnel : Jean Pierre COFFY, Michel GAGNE, Robert GAGNE, Philippe SAGNARD, Yves VERNAY.



BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, HDI du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu